

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2020-15

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif au fonctionnement des instances des institutions de prévoyance et au fonds paritaire de garantie des institutions de prévoyance ;

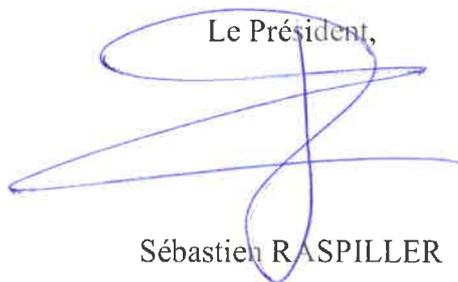
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 15 avril 2020,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 21 avril 2020.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER